

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3942

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence de révision concrète du système de retraites des fonctionnaires statutaires au détriment de professions libérales et organisations professionnelles qui vont une fois de plus être les victimes silencieuses d'un État jacobin, préemptant entre ses mains des caisses professionnelles excédentaires est injuste. Ces caisses se sont illustrées par leur gestion prévoyante, contrairement à l'État ultra déficitaire.